Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260321-2026_03_25-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-03-25
21 mars 2026

Date de convocation : Lundi 16 mars 2026	*Le samedi vingt et un mars deux mille vingt-six à dix-sept heures trente se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Absents excusés : 1 Votants : 15	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GRALL Marie-Catherine, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : MINGAM Gwenaëlle ayant donné pouvoir à LE NAN Yvon* *M. AUFFRET Xavier a été désigné comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal

Monsieur le Maire présente au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 03 mars 2026.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (15 votants, 0 abstention, 15 voix exprimées, 15 voix pour, 0 voix contre)

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. Auffret Xavier* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 21 mars 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 21 mars 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.